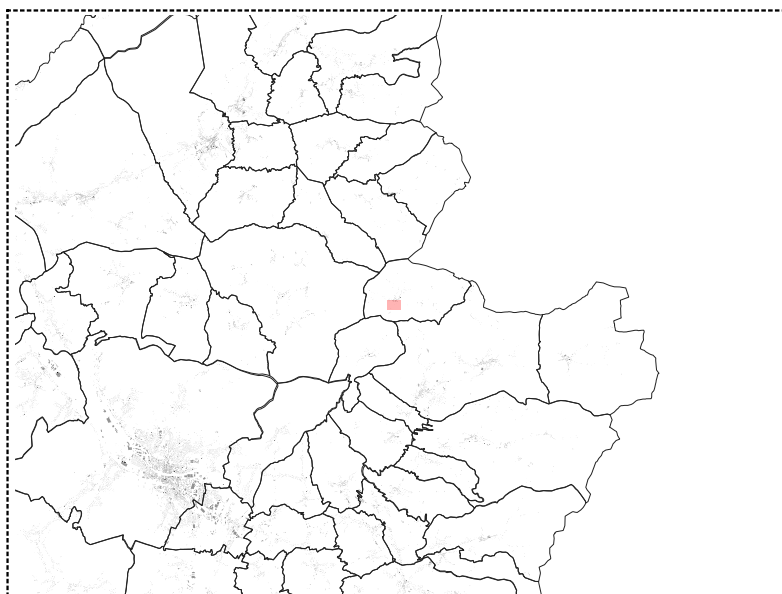
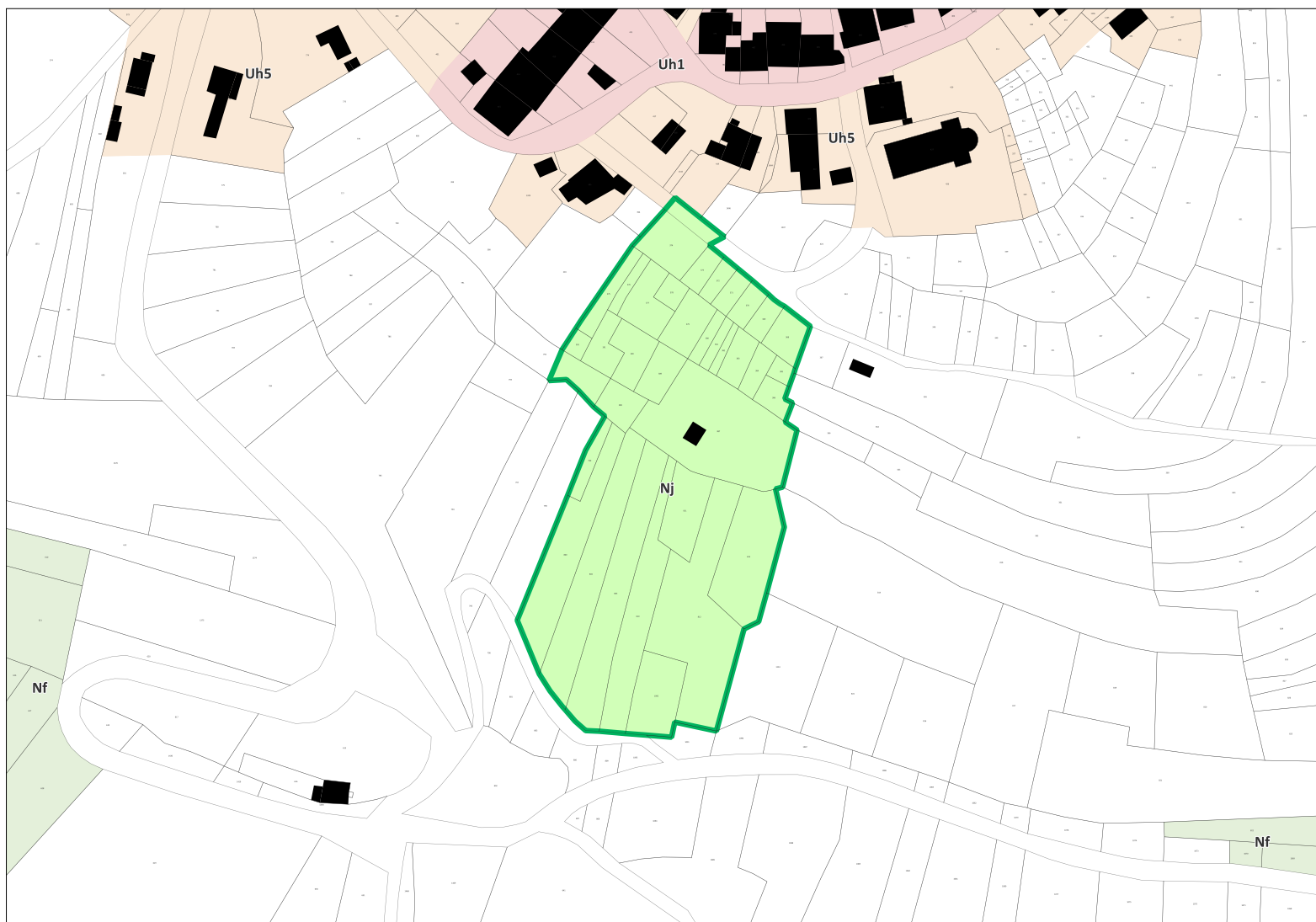




SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nj

STECAL : Secteur naturel des vergers et jardins où les abris sont autorisés dans la limite de 20m²

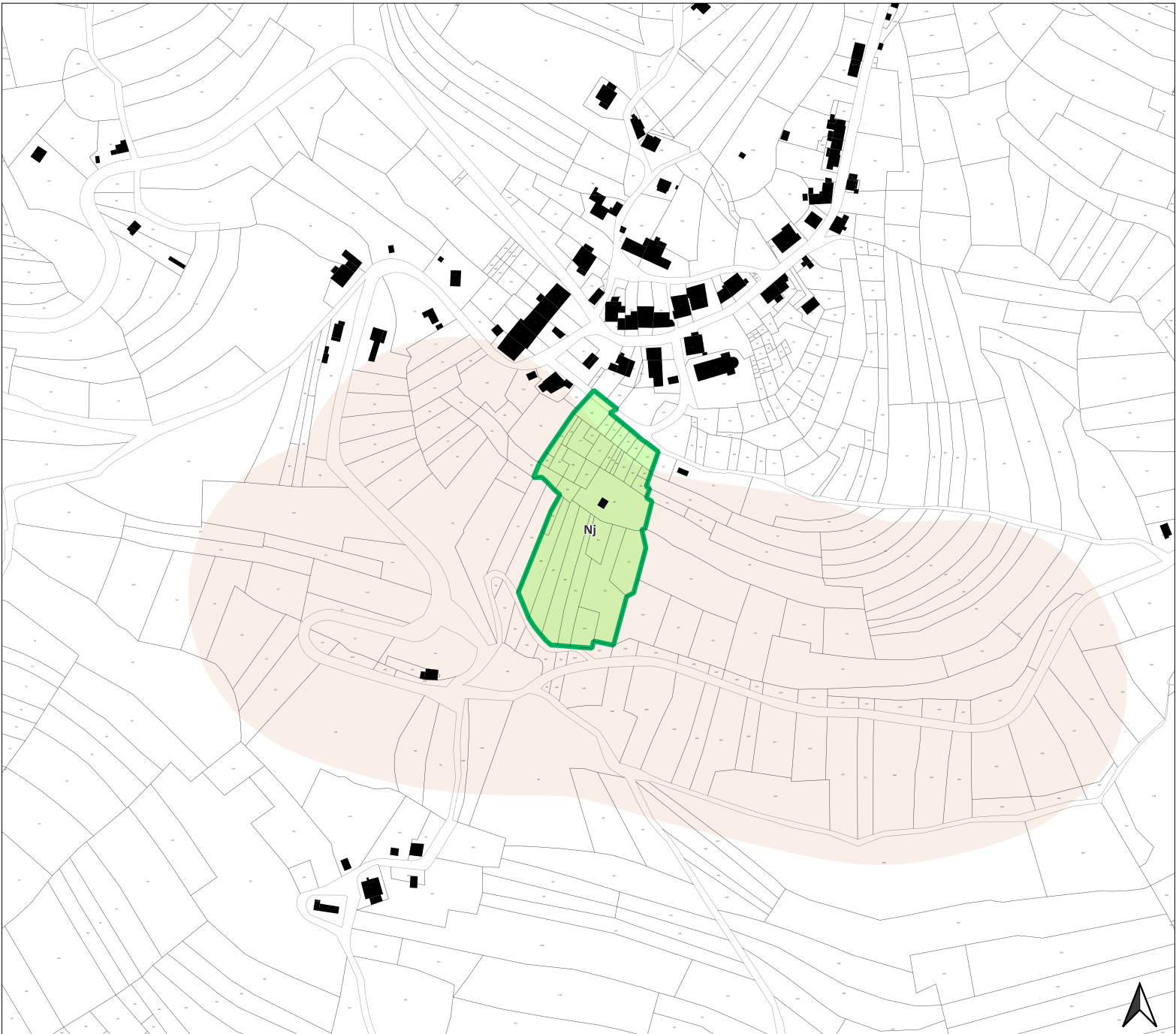
SURFACE (en ha) : 1.56

PROJET : > Site existant

> Public

> Verger conservatoire : construction d'un abri / remise





SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nj

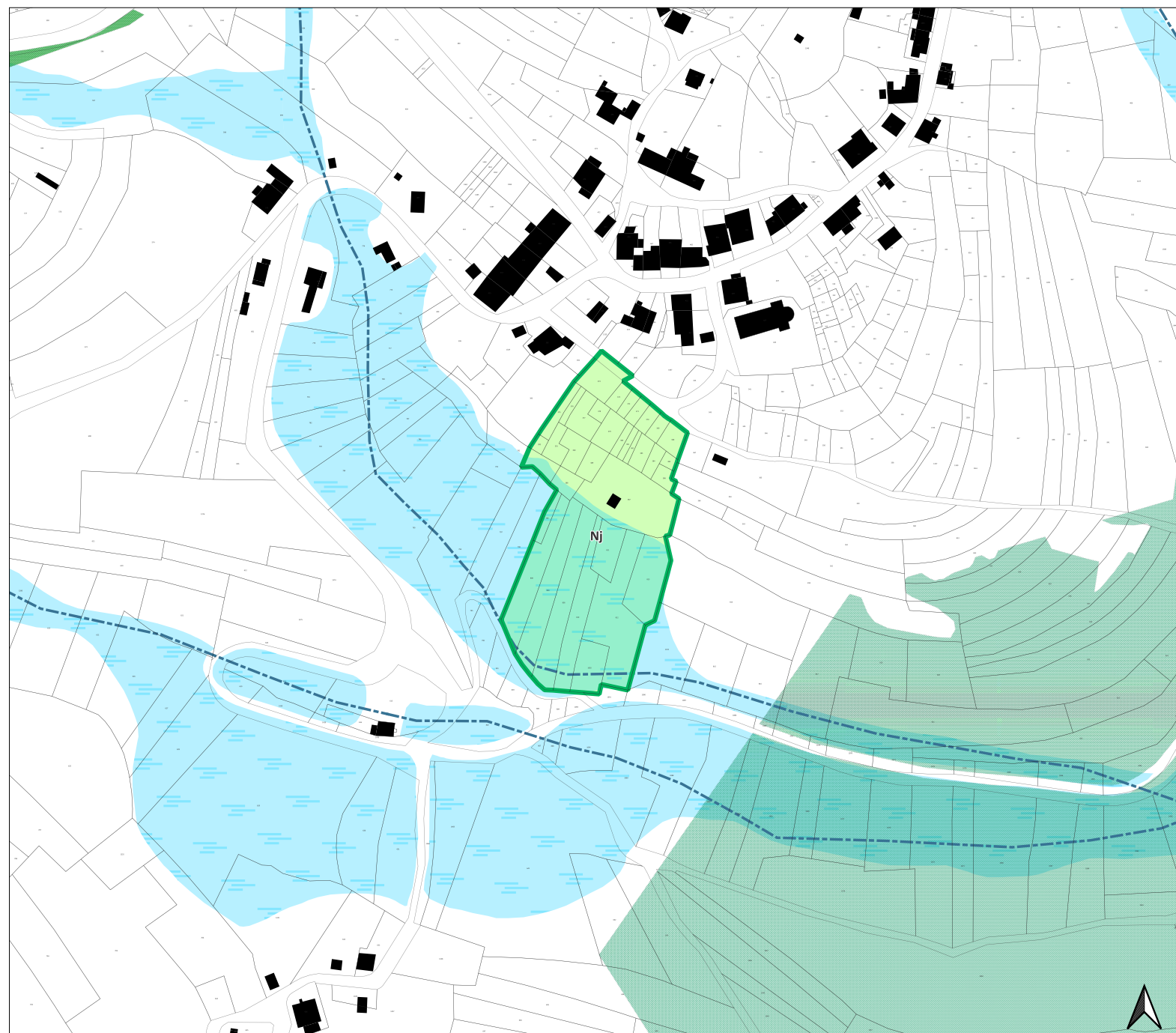
STECAL : Secteur naturel des vergers et jardins où les abris sont autorisés dans la limite de 20m²

ENJEUX : Le secteur est éloigné des zones à risque

Enjeux liés aux risques naturels

- CRUE CENTENALE
- Niveaux d'aléa : Modéré ou fort
 - Niveaux d'aléa : Fort
 - Niveaux d'aléa : Très fort

- PPRI DE LA MEURTHE
- Zone bleue : zone d autorisation avec prescriptions spécifiques
 - Zone rouge : zone d interdiction
- ARGILES
- Faible
 - Moyen



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nj

STECAL : Secteur naturel des vergers et jardins où les abris sont autorisés dans la limite de 20m²

ENJEUX : Le secteur est concerné par la ZHE et la trame bleue sur le fond du site. Il s'agit du verger conservatoire de la commune. Un abri est autorisé par unité foncière. Ainsi l'impact sera limité pour le site.



Délimitation du secteur

Enjeux environnementaux et paysagers

Arrêté de Protection de Biotope

ZNIEFF 1

ZNIEFF 2

NATURA 2000

Zone Humide Effective

Réserve nationale

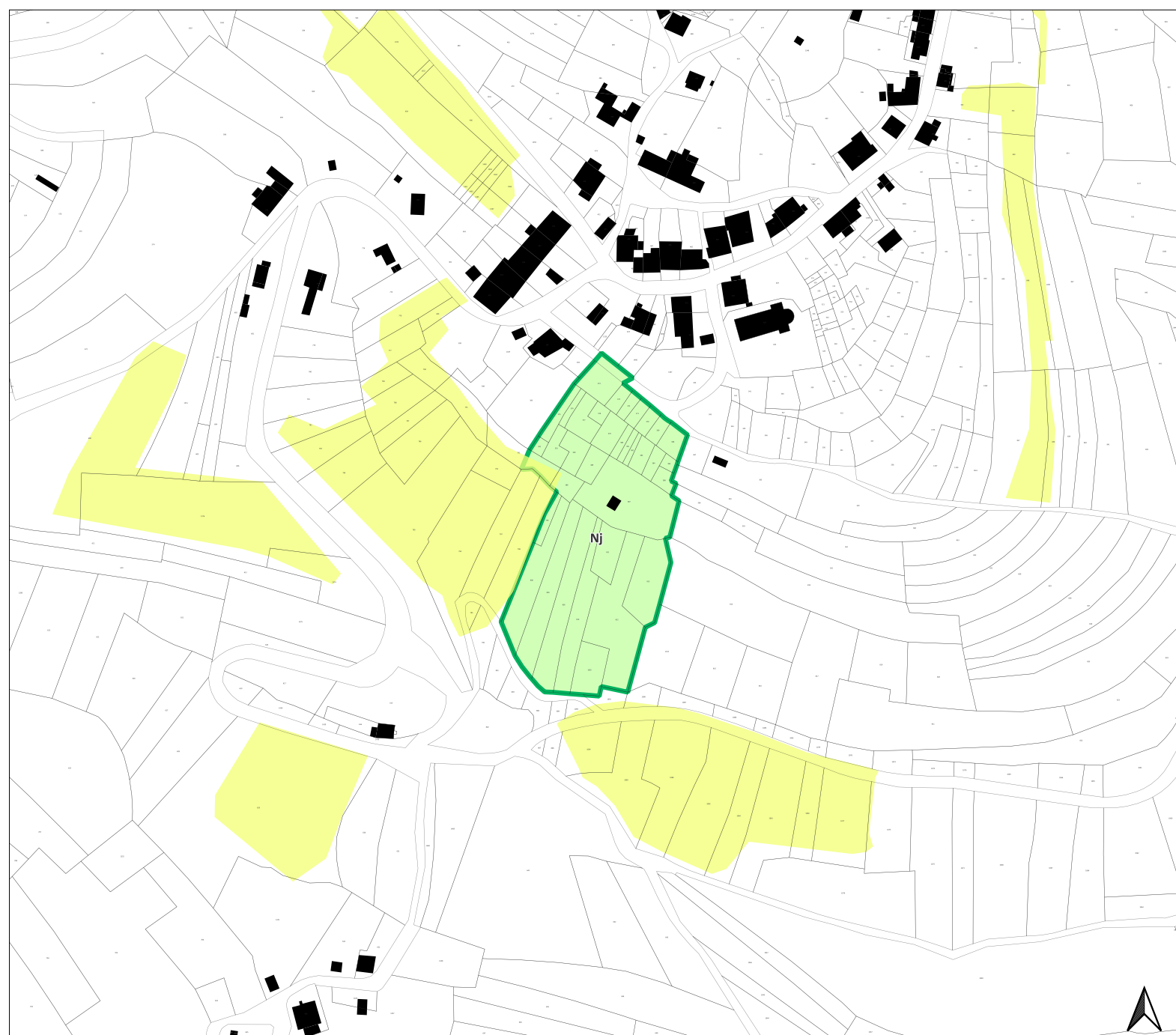
Réservoirs trame prairie

Corridors trame prairie

Réservoirs trame forêt

Corridors trame forêt

Trame bleue



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nj

STECAL : Secteur naturel des vergers et jardins où les abris sont autorisés dans la limite de 20m²

ENJEUX : Le secteur n'a pas d'impact sur les terres agricoles, pastorales ou forestières

 Délimitation du secteur

Enjeux agricoles

 Bâtiments agricoles

 Périmètre ICPE

 Périmètre RSD

 Registre Parcellaire Graphique 2022

Enjeux forestiers

 ONF- Forêts Publiques